



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 18/11/2021

A LA UNE

“ Taxe d'apprentissage : soutenez la formation de vos futurs professionnels avec AJIR Bourgogne ”

Depuis 2020, le fléchage direct de votre taxe d'apprentissage n'étant plus possible vers nos Pôles Formation, les UIMM territoriales de la Région Bourgogne se sont associées pour créer l'association AJIR Bourgogne (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage pour soutenir l'industrie locale, ses emplois, ses formations, et l'apprentissage.**

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour continuer à servir l'attractivité de l'industrie dans cette période de crise sanitaire : ateliers, job dating, visites d'entreprises...

Téléchargez la promesse d'affectation volontaire de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir !



» **Plus d'infos**



La Semaine de l'Industrie fait son grand retour du 22 au 28 novembre !

A cette occasion, l'équipe de l'UIMM Côte-d'Or se mobilise afin de mettre en lumière l'industrie et ses métiers à travers un programme riche à destination des scolaires, des demandeurs d'emploi et des institutionnels :

- #tousmobilisés en partenariat avec Pôle Emploi visite de l'entreprise SMST à Montbard le 25/11
- Visite de l'entreprise MONNOT à Beaune et découverte de la filière usinage pour le Lycée Professionnel Clos Maire le 23/11
- Atelier découverte métier de l'usinage le 24/11
- Tables rondes recrutement, ingénierie de parcours et accompagnement pour les prescripteurs et institutionnels le 24/11
- Visite de l'entreprise ADHEX Technologie avec nos partenaires emploi le 25/11
- Enquête policière et technologies 4.0 pour des collégiens au Pôle Formation UIMM les 23 et 26/11
- Intervention de professionnels de l'entreprise SEB dans 2 établissements scolaires le 29/11

“ Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées ”

Dans le cadre de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées**, l'AGEFIPH vous propose un test sur votre engagement sur le handicap dans l'entreprise. **Cliquez ici** et devenez « activateur de votre progrès ». Consulter également l'espace dédié à la thématique du handicap sur le site www.observatoire-metallurgie.fr qui contient un **guide pratique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap** dans les métiers industriels et une vidéo de promotion du guide.



» **Accéder au guide**

“ La rubrique emploi ”

Ces candidats recherchent :

- **un stage en chaudronnerie** pour s'orienter par la suite vers un BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle (CRCI) en apprentissage
- **un poste de soudeur**, mobile, disponible dès maintenant et avec de bons contrôles de référence
- **un poste d'assistante logistique** avec 15 ans d'expérience et disponible dès maintenant
- **un stage** de 4 mois (février à juin 2022) **en HSE**. Titulaire d'un BTS Assistant Technique d'Ingénieur et d'une Licence Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux
- **un stage** de fin de formation de cycle **Ingénieur Mécatronicien** à l'ENSM de Besançon pour 20 semaines

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter **Camille Delhomme** au 03 80 77 85 12 ou par mail à l'adresse cdelhomme@maisondesentreprises.com



L'UIMM vous propose en collaboration avec FUSACQ un portail qui vous permettra de faire grandir votre entreprise quel que soit son stade de développement et vos motivations personnelles.

Partenariat commercial, capitalistique, recherche de financement, vente de matériel ou encore cession d'entreprise sont maintenant autant d'opportunités à portée de clic

» [Voir la sélection](#)

“ Publi-rédactionnel Groupe VYV : Décrypter un bulletin de paie en lien avec la protection sociale ”

Depuis 2018, toutes les entreprises doivent délivrer **un bulletin de paie simplifié à leurs salariés**, selon les dispositions du décret n° 2016-190 du 25 février 2016. Le document doit comporter des mentions obligatoires avec notamment des rubriques liées aux cotisations et contributions sociales. **À quoi servent ces cotisations ? Comment se calculent-elles ? Le Groupe VYV vous propose un décryptage du bulletin de paie en lien avec la protection sociale.**



» [Plus d'infos](#)

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André
Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com